

**PROCEDURE
DE RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS
PROCÈS-VERBAL DE
SYNTHÈSE**

Ux

Compagnie

BT

00619

PV1333/99

PIECE

FEUILLET

01

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES : VOIR IN FINE

Ce jour le premier mars deux mille à quinze heures,
Nous soussigné Gendarme V. V APJ, de la Compagnie en résidence à la Brigade Territoriale

Vu les articles 20, 21.1 et 75 à 78 du Code de procédure Pénal

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

PRÉAMBULE.

Le 24 septembre 1999, nous sommes appelés à nous rendre sur la commune de _____ au
hameau de motteux. Deux familles ont été témoins de faits inexplicables avec la présence d'une lumière éblouissante.

Les faits se sont déroulés à plusieurs reprises entre le 23 et le 26 septembre 1999 en pleine nuit.

Nous avons rendu compte des faits au commandant de la compagnie

EXPOSÉ DES FAITS.

Le 24 septembre 1999, nous nous transportons au domicile de Madame S _____, N _____ demeurant
_____ Madame S _____ qui est à l'origine de l'appel, nous informe
qu'un objet non identifié est apparu le 23 septembre 1999 vers 6 heures 15 minutes puis une deuxième fois vers 22 heures 15
minutes puis le 24 septembre aux alentours de 6 heures.

Plus tard, nous apprenons que le même phénomène s'est produit le soir et le matin entre le 24 septembre 1999 et le 26
septembre 1999.

ENQUÊTE.

Le 24 septembre 1999, Madame S _____ N _____ nous renseigne sur le phénomène. Elle nous donne une
description de l'objet non identifié. Pour elle il s'agit d'un objet ovale très lumineux sans mouvement. Elle nous précise que
son concubin a lui aussi été témoin des faits. (PIECE n°02)

DESTINATAIRES	1	Monsieur le Préfet à	DATE DE CLÔTURE Le 01/03/2000	Vu et transmis par le commandant d'unité Le
	1	Monsieur le Général, commandant la région aérienne		
	2	Direction Générale de la gendarmerie Nationale - Bureau Défense Opération - Sous Direction des Opérations - Bureau renseignement Situation		
	1	Archives.		

SIGNATURES

Le 13 novembre 1999, Monsieur A , H concubin de Madame S nous donne une description sur l'objet. Ce dernier a eu l'impression qu'il s'agissait d'une lumière qui se réfléchissait sur un panneau solaire. (PIECE n°03)

Le 20 novembre 1999, nous nous rendons au domicile de Monsieur et Madame B ou nous rencontrons le jeune G Ce jeune homme est le premier a avoir constaté le phénomène. Pour lui il ne fait aucun doute qu'il ne s'agissait pas d'une étoile ni d'une planète. Cet objet non identifié est ovoïde. Il émettait une sorte de rayonnement ou dégageait des gaz. (PIECE n°04)

Madame épouse B M C mère du jeune G nous déclare avoir été témoin du phénomène. Elle nous précise qu'elle a utilisé une paire de jumelles pour observer l'objet mais la luminosité était telle qu'elle piquait les yeux. (PIECE n°05)

Nous avons pris contact avec les militaires de la gendarmerie de l'air à afin de savoir s'ils avaient eu connaissance de phénomène qui se serait produit entre le 23 et le 26 septembre 1999. Aucun fait n'a été signalé.

Nous avons fait une enquête de voisinage. Seuls les familles B et A /S ont été témoin du phénomène entre le 23 et le 26 septembre 1999.

CLÔTURE.

Au jour de la clôture, l'objet n'a plu réapparu. Aucune photo n'a pu être prise. Par conséquent nous clôturons en l'état le présent procès-verbal.

À le premier mars deux mille, à seize heures.

L'A.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE D'ENQUÊTE PRELIMINAIRE PROCES VERBAL D'AUDITION	CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE	
Compagnie			PIECE	FEUILLET
BT				
00619	PV1333 /99	02	1/1	

ANALYSE ET REFERENCE : VOIR PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE

Nous soussigné Gendarme V V , A.P.J., affecté à la Compagnie en résidence à la Brigade Territoriale

Vu les articles 20, 21-1 et 75 du Code de Procédure Pénale,

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Le vingt quatre septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, faisons comparaître devant nous :

PERSONNE CONCERNEE			
S.	N.	Agent d'entretien	Sexe : F
Né le	à	nationalité Française	
De Ignoré	et de Ignoré	Situation de famille : concubinage	
Demeurant		☎ :	

Qui entendu séparément nous déclare à seize heures et cinquante minutes : « -----
----- Je vais vous relate ce dont j'ai été hier matin et hier soir le témoin alors que je me trouvais avec ma famille à mon domicile. -----
----- Hier matin, vers 6 heures 15 minutes, j'ai ouvert les volets de la porte fenêtre de mon salon, j'ai aperçu dans le ciel au-dessus des arbres situés à environ 200 mètres un objet particulièrement lumineux qui faisait du surplace. Il ne s'agissait pas d'un avion ni d'un quelconque objet que je pourrai déterminer. -----
----- Le lumière qu'il produisait était importante et éclairait l'ensemble du lotissement à cette heure matinale. -----
Je n'ai pas porté davantage d'attention a cet objet et j'ai fini par croire qu'il s'agissait d'un avion avec un gros phare. -----
----- Plus tard, vers 7 heures, mon voisin âgé de 15ans est venu à la maison avec ses jumelles. Comme moi, il avait vu l'objet en question. -----
----- Nous avons de nouveau observé le ciel et non sans avoir réveillé le reste de la famille. Ainsi nous avons tout vu cet objet qui se trouvait toujours au même endroit là où je l'avais vu à 6 heures 15 minutes. -----
----- Avec les jumelles j'ai un peu mieux vu cet objet, il m'a semblait plutôt de forme ovale. Illuminé sur son pourtour pour moi la couleur était comme du papier aluminium. L'objet ne se déplaçait pas, il était toujours au-dessus des arbres. Il n'avait aucun mouvement vertical ni vertical ni horizontal. Il n'y avait pas d'autre lumière que la lumière blanche. -----
----- En ce qui me concerne, j'ai observé cet objet jusqu'à 7 heures 30 au même endroit. Mon mari l'a regardé comme moi jusqu'à 7 heures 30, ma voisine, madame B a également observé ce phénomène mais jusqu'à 8 heures. -----
----- Hier soir, vers 22 heures 15 minutes nous avons de nouveau observé cet objet au même endroit. Ma fille a appelé le voisin pour qu'il voit la même chose que nous. En ce qui me concerne, je me suis enfermée chez moi avec mes enfants. Je ne sais pas comment l'objet en question est arrivé ou reparti. -----
----- Aujourd'hui, mon mari m'a dit l'avoir revu avant 6 heures. En ce qui me concerne, comme il y avait un nuage, je n'ai pas revu l'objet. Ce qui me semble indiquait que cet objet devait se trouvait haut dans le ciel. -----
----- C'est la première fois que ma famille et moi-même sommes témoin d'un tel phénomène. Je n'ai aucune idée de quoi il peut s'agir. -----
----- A le vingt huit septembre mille neuf cent quatre vingt dix huit à dix sept heures et quinze minutes. -
----- Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus. J'y persiste et je n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. »

La personne entendue
(A signé au carnet de déclarations)

L'Enquêteur

GENDARMERIE NATIONALE	
Compagnie	
BT	
00619	PV 1333/99

**PROCEDURE
D'ENQUÊTE PRELIMINAIRE
PROCES VERBAL
D'AUDITION**

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE	
PIECE	FEUILLET
03	1/1

ANALYSE ET REFERENCE : VOIR PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE

Nous soussigné Gendarme V. V A.P.J., affecté à la Compagnie en résidence à la Brigade Territoriale

Vu les articles 20, 21-1 et 75 du Code de Procédure Pénale,

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Nous trouvant à le treize novembre mille neuf cent quatre vingt dix neuf, faisons comparaître devant nous :

PERSONNE CONCERNEE			
A	H	Mécanicien	Sexe : M
Né le	à	nationalité Française	
De	Situation de famille : marié		
Demeurant		☎ :	

Qui entendu séparément nous déclare à dix sept heures: « -----
 ----- Je vais vous relater ce dont j'ai été témoin le 23, le 24 et le 25 septembre 1999 de faits inexplicables. -----
 ----- Ma concubine m'a appelé la première fois le 23 septembre 1999 au matin pour me montrer une étrange lumière, une grosse étoile voire un miroir réfléchissant une lumière. Je ne sais pas du tout de quoi il s'agissait. -----
 ----- Le 24 septembre au soir, aux environs de 22 heures 15, les faits se sont produits une nouvelle fois. -----
 ----- Le samedi 25 septembre 1999 le matin et le soir j'ai vu une nouvelle fois ce phénomène. -----
 ----- Le jeudi 23 septembre 1999, j'ai eu l'impression qu'une lumière réfléchissait sur un panneau solaire. Un faisceau se dirigeait vers moi cela à durer 30 à 15 secondes. -----
 ----- Je ne suis pas en mesure de vous donner plus de détails concernant cet objet. Toujours est-il, les faits ne se sont plus reproduits depuis le 25 septembre 1999. -----
 ----- A la suite des événements, nous avons eu la visite d'une personne Monsieur T G de la société . Ce dernier voulait en savoir plus. -----
 ----- Cette lumière aurait pu être une traînée gazeuse avec une forme ovale. -----
 ----- A le treize novembre mille neuf cent quatre vingt dix neuf, à dix sept heures et quinze minutes. -----
 ----- Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. »

La personne entendue

L'A.P.J.

La personne a signé au carnet de déclarations

ANALYSE ET REFERENCE : VOIR PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE

Nous soussigné Gendarme V V A.P.J., affecté à la Compagnie en résidence à la Brigade Territoriale

Vu les articles 20, 21-1 et 75 du Code de Procédure Pénale,

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Nous trouvant à le vingt novembre mille neuf cent quatre vingt dix neuf, faisons comparaître devant nous :

PERSONNE CONCERNEE			
B	G	Collégien	Sexe : M
Né le	à	nationalité Française	
De		Situation de famille : célibataire	
Demeurant			

Qui entendu séparément nous déclare à dix heures et trente minutes : « -----

----- Le 24 septembre alors que je me trouvais dans la maison de mes parents j'ai vu une lumière relativement vive. -----

----- Ma mère présente ce même jour a observé la même chose. C'était jeudi 23 septembre 1999 à 6 heures 45. -----

----- Pour observer ce phénomène, je me suis mis devant le garage et e face nous avions au-dessus des arbres, assez loin, un objet lumineux de couleur blanc aluminium. J'ai pris les jumelles afin de définir ce que c'était, mais je ne pouvais pas regarder longtemps car cela piquait les yeux. Je ne sais pas ce que c'était. J'aime bien regarder le ciel surtout la nuit pour voir les étoiles et les planètes. Là où nous habitons c'est un bon point de vue pour regarder le ciel. Je suis sûr que ce que j'ai vu n'est pas une étoile ni une planète. La forme de cet objet est ovoïde et émettait une sorte de rayonnement ou dégageait des gaz. -----

----- L'objet a disparu avec le levée du jour vers 8 heures. Le soir et jusqu'au dimanche matin les faits se sont reproduits la nuit. L'objet était immobile. -----

----- A le vingt novembre mille neuf cent quatre vingt dix neuf, à dix heures et quarante cinq minutes. ---

----- Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. »

La personne entendue

La personne a signé au carnet de déclarations

L'A.P.J.

Compagnie

BT

00619

PV1333/99

PIECE

FEUILLET

05

1/1

ANALYSE ET REFERENCE

VOIR PROCÈS VERBAL DE SYNTHESE

Nous soussigné Gendarme V V A.P.J., affecté à la Compagnie en résidence à la Brigade Territoriale

Vu les articles 20, 21-1 et 75 du Code de Procédure Pénale,

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Nous trouvant à le vingt novembre mille neuf cent quatre vingt dix neuf, faisons comparaître devant nous :

PERSONNE CONCERNEE

B	épouse	M	C	Auxiliaire de vie	Sexe : F
Née le	à		nationalité Française		
De	Situation de famille : mariée				
Demeurant					

Qui entendue séparément nous déclare à dix heures et quarante cinq minutes : « -----
-----Le jeudi 23 septembre 1999 vers 6 heures 45 mon fils nous a montré un étrange phénomène dans le ciel. Pour l'observer nous nous sommes mis devant le garage. Nous avons vu une boule de forme ovale avec des choses autour. Lorsque nous avons regardé avec les jumelles cet objet la luminosité nous piquait les yeux. Comme mon fils vous l'a dit les faits se sont reproduits le vendredi et le samedi ainsi que le dimanche soir. -----
-----Mon fils est allé voir nos voisins, Monsieur et Madame A pour qu'ils observent eux aussi le même phénomène.-
-----A le vingt novembre mille neuf cent quatre vingt dix neuf, à onze heures.-----
-----Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. »

La personne entendue

La personne a signé au carnet de déclarations

L'A.P.J.